



Swisscom News

pour les Communes

Sauvetage et sécurité: système national mobile de communication sécurisée à large bande (CMS)

Les sapeurs-pompiers, la protection civile ou les affaires sanitaires doivent impérativement pouvoir communiquer en toutes circonstances. Un nouveau réseau national de communication répondra à l'avenir aux exigences des organisations d'intervention dans toutes les situations.

Le travail des organisations d'intervention telles que les sapeurs-pompiers, la protection civile, la police et les services sanitaires a considérablement évolué: les drones diffusent des images en direct, les caméras thermiques rendent les foyers d'incendie visibles, et les conducteurs d'ambulance reçoivent en temps réel l'itinéraire à suivre jusqu'au lieu de l'urgence.

Tout cela repose sur un échange de données à large bande, qui s'effectue généralement via les réseaux mobiles civils. Pour quelle raison? Le principal canal de communication des organisations d'intervention, appelé Polycom, est basé sur un système dont les exigences ont été définies au début du millénaire. À l'époque, seule la communication vocale existait. La transmission de données mobile, les drones et de nombreuses applications du quotidien basées sur Internet relevaient encore de la science-fiction. Les téléphones portables grand public avec réception GPS pour la navigation n'ont par exemple été commercialisés qu'en 2007.

Un nouveau système de communication sécurisée d'ici 2035

Le Conseil fédéral prévoit donc d'introduire un nouveau système national de communication mobile sécurisée à large bande (CMS). Ce système a été en grande partie initié par des groupes d'utilisateurs au sein des services d'intervention d'urgence. L'échange de grandes quantités de données telles que des vidéos, des images ou des données cartographiques est essentiel. Le projet a toutefois pris beaucoup de retard. Il doit être opérationnel dans toutes les situations d'ici 2035, y compris en cas de catastrophe, d'événement majeur ou de conflit armé. Cette échéance, 2035, correspond à la fin du support pour le réseau radio existant Polycom.

CMS recourt à l'infrastructure de communication mobile existante, comme les antennes mobiles, mais reste, malgré une utilisation commune, séparé du réseau civil. Il repose sur des normes de téléphonie mobile ouvertes. En cas de panne de courant, les sites importants sont protégés par le dispositif dit de «durcissement». La communication entre les intervenants est ainsi garantie même en cas de surcharge ou de perturbation du réseau public par des facteurs externes.

Ce réseau est mis à la disposition des communes, qui agissent souvent en tant que premier niveau opérationnel en situation de crise. En conséquence, le développement de la communication mobile dans les communes acquiert une toute autre importance du point de vue de la protection de la population et de la gestion des catastrophes. Les communes et les cantons peuvent soutenir l'extension en accélérant les procédures d'autorisation ou en mettant leur terrain à disposition comme site d'antenne.

Le Conseil fédéral a défini les prochaines étapes de la mise en œuvre en novembre 2025 et en janvier 2026. Le commandement Cyber du DDPS assume la responsabilité du côté de la Confédération, tandis que la mise en œuvre est réalisée conjointement avec les cantons.

[Lien vers la communication de la Confédération](#)



L'extension du réseau en fibre optique de Swisscom dans votre commune

Swisscom contribue au développement de l'infrastructure numérique en Suisse. Pour ce faire, elle modernise son réseau fixe dans toute la Suisse et construit le réseau en fibre optique jusque dans les logements et les commerces. Swisscom entend ainsi répondre aux attentes de la population, de l'industrie et de l'administration en offrant un accès au meilleur réseau, partout et à tout moment. La réussite de ce projet intergénérationnel nécessite un plan clair ainsi que d'éventuelles adaptations pendant le développement à l'échelle nationale.

Pourquoi les plans peuvent être modifiés

L'extension du réseau en fibre optique est mise en œuvre dans toute la Suisse selon des principes uniformes. Une adaptation flexible aux conditions-cadres opérationnelles, de planification et réglementaires doit bien entendu être garantie. Swisscom adapte donc régulièrement ses priorités en matière de construction et d'extension en fonction de l'évolution des conditions-cadres. L'objectif est de continuer à atteindre de manière fiable les objectifs de développement prévus, en ajustant éventuellement le calendrier de mise en œuvre. Conséquence pour les communes: l'extension se poursuit mais peut être reportée. La mise en œuvre en tant que telle n'est pas remise en question.



La vision reste inchangée

Swisscom maintient son objectif à long terme: la modernisation de son réseau fixe devrait s'achever en 2035. Tous les ménages et commerces doivent pouvoir disposer d'un accès Internet d'une puissance de l'ordre du gigabit, que ce soit en ville ou dans les zones les plus reculées.

Lorsque l'extension du réseau en fibre optique n'est pas techniquement ou économiquement possible, Swisscom utilise des technologies alternatives, telles que des solutions réseau mobiles performantes ou des connexions par satellite, afin de garantir un approvisionnement fiable pour tous les ménages et entreprises. Ces technologies ont beaucoup évolué et offrent désormais des bandes passantes élevées, qui n'étaient pas encore possibles il y a quelques années.

Dans le cadre de sa loi sur la promotion du haut débit, également connue sous le nom de stratégie Gigabit, la Confédération prévoit de promouvoir les zones situées en dehors des zones d'habitation. Selon la proposition de la Confédération, cette initiative est menée en collaboration avec les cantons et/ou les communes. Le rapport de consultation est actuellement en attente.

Un arrêt progressif du réseau en cuivre est prévu dans les années à venir, mettant fin à près de 150 ans d'histoire du réseau téléphonique suisse. À long terme, le réseau en cuivre, très gourmand en énergie, sera complètement désactivé.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement pour les communes?

Swisscom garantit la transparence si le plan d'extension nécessite des adaptations nécessaires, et informe les communes suffisamment tôt en cas de report des phases de construction. Ces modifications concernent uniquement la date du raccordement, et non l'engagement de principe à mettre en œuvre l'extension. Le traitement prioritaire des projets se fait en fonction de critères objectifs tels que l'avancement des travaux, le statut de l'autorisation, les coopérations existantes et les conditions-cadres régionales, de manière à garantir le pilotage cohérent du développement dans toute la Suisse. L'étroite collaboration avec les partenaires reste en outre un facteur de réussite important: jusqu'à présent, les raccordements à la fibre optique ont en grande partie été réalisés avec des partenaires de coopération. Les communes peuvent continuer à participer à ce type de coopérations afin d'exploiter des synergies ou d'agrandir des zones d'extension.

Questions typiques actuellement posées par les communes

De nombreuses communes souhaitent savoir si elles peuvent se fier aux conventions existantes. La réponse est claire: oui. Les reports concernent la planification temporelle et non la mise en œuvre.

D'autres demandent si Swisscom investit moins en Suisse en raison d'activités internationales ou de restructurations budgétaires. Ici aussi, la réponse est sans équivoque: Swisscom reste engagée dans le développement de l'infrastructure en Suisse et continue d'investir massivement dans la modernisation du réseau.

Peut-on privilégier certains raccordements à fibre optique? Oui, notre offre FTTH à la demande constitue par exemple une option intéressante pour les propriétaires.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet ici

Clarification des bases légales – pourquoi l’extension de la communication mobile stagne malgré tout

En 2019, la Suisse a été l’un des premiers pays à introduire la cinquième génération de communication mobile: précoce et ambitieuse, celle-ci visait à façonner activement l’avenir numérique. De nombreuses questions juridiques étaient alors encore en suspens. Bilan intermédiaire.

Rappelons-nous. La 5G a notamment introduit des antennes perfectionnées – dites adaptatives – et, partant, de nombreuses questions restées sans réponse. Comment ces antennes sont-elles évaluées? L’utilisation d’un facteur de correction est-elle autorisée? Contexte: ces antennes n’émettent des signaux que là où ils sont nécessaires. Pour éviter de surestimer leur rayonnement, elles doivent donc faire l’objet d’une évaluation différente de celle réalisée jusqu’à présent. Ces antennes fonctionnent comme un spot plutôt que comme un projecteur à large faisceau. La population a exigé de la transparence et les autorités des documents compréhensibles pour vérifier la conformité aux exigences légales. Les adaptations d’installations déjà autorisées qui nécessitaient une nouvelle autorisation ont par ailleurs été étudiées.

Autorisations complémentaires terminées, mais des milliers de demandes restent en suspens

Le Tribunal fédéral a depuis clarifié ces questions centrales. Les informations figurant dans le dossier de demande sont complètes. Le facteur utilisé dans le calcul de performance, qui compense le traitement inégal de ces antennes modernes, appelé facteur de correction, est légal. Toutes les décisions n’ont toutefois pas été favorables aux opérateurs de téléphonie mobile. Le cadre juridique encadrant la construction et l’exploitation des installations de communication mobile 5G est désormais clairement établi. Par conséquent, de nombreuses installations ont dû à nouveau faire l’objet d’autorisations ordinaires. Celles-ci ne concernaient pas la technique ou l’adaptation des puissances d’émission, mais la correction de vices de forme juridiques. Swisscom a depuis entièrement finalisé ces corrections.

Néanmoins, pour les trois exploitants, plus de 2400 demandes de permis de construire restent en suspens dans toute la Suisse, non pas en raison de règles floues, mais de processus et de formalités complexes. Le développement à proprement parler, qui vise notamment une couverture optimisée dans les régions reculées ou le remplacement de l’ancienne technologie, ne progresse donc que lentement.

Toute modification nécessite une autorisation

Depuis la suspension des recommandations pour les cas dits «bagatelles» de la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l’aménagement du territoire et de l’environnement (DTAP), même les plus petites adaptations apportées aux installations de communication mobile doivent être approuvées dans le cadre d’une procédure ordinaire complexe, ce qui est également une conséquence d’un arrêt du

Tribunal fédéral. Cette disposition s’applique en partie également aux adaptations effectuées par télémaintenance dans le logiciel. Pour les communes et les cantons, les règles du jeu ont certes été clarifiées, mais la charge de travail et la complexité des procédures ont fortement augmenté pour toutes les parties concernées.

Quand la bureaucratie s’en mêle

Parallèlement, la communication mobile est depuis longtemps devenue une infrastructure critique. Ni les appels d’urgence, ni la gestion numérique, ni l’économie connectée ne peuvent fonctionner sans réseaux stables. La Suisse dispose désormais d’un cadre juridique sûr pour les communes, la population et les exploitants. Néanmoins, un développement rapide et efficace reste entravé par des procédures longues et très complexes. Même une sécurité juridique optimale n’y change rien. La Confédération a reconnu la nécessité d’agir et a mis en consultation un projet visant à accélérer les procédures d’autorisation. C’est là un signe encourageant. Car la téléphonie mobile demeure l’épine dorsale de notre société numérique et mérite, compte tenu de son importance capitale, une attention particulière.



Swiss AI Assistant – sécurisé, conforme à la protection des données et adapté aux besoins des communes

Données personnelles, documents fiscaux, dossiers d'aide sociale, procès-verbaux internes ou demandes de permis de construire: de nombreuses données particulièrement sensibles sont traitées quotidiennement dans les communes. Le traitement de ces données sensibles exige le plus grand soin, en particulier dans le cadre d'une utilisation responsable de l'IA. En l'absence d'outils appropriés, collaborateur-trice-s utilisent souvent des services d'IA externes, ce qui génère des risques en matière de protection des données et un manque de contrôle.

Swiss AI Assistant est un assistant intelligent de chat et de gestion des connaissances destiné aux collaborateur-trice-s. En tant qu'assistant IA sécurisé, entièrement hébergé en Suisse, il garantit des processus de travail modernes et efficaces, sans risque pour la protection des données ou la souveraineté des données. Toutes les données restent en Suisse et ne sont pas utilisées à des fins d'entraînement.

Swiss AI Assistant répond aux questions, résume les documents, consulte les règlements, les procès-verbaux ou les directives, prend en charge les traductions et reformule les contenus. collaborateur-trice-s disposent ainsi d'un outil de gestion des connaissances et de la productivité centralisé et sécurisé.

Applications possibles au sein de l'administration communale

1. Recherche rapide d'informations: poser des questions en langage naturel au lieu de chercher dans des dossiers ou des PDF.
2. Traitement des procès-verbaux de réunion: créer automatiquement des résumés, des messages-clés ou des listes de tâches.

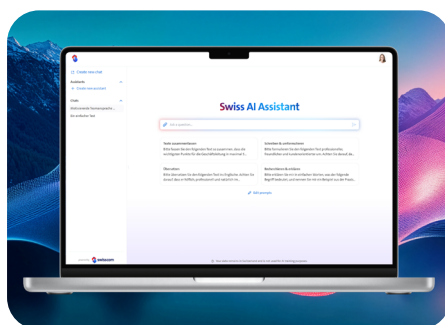
3. Soutien dans le secteur de la construction: consulter immédiatement des informations sur les demandes de permis de construire, les délais de déclaration ou les processus internes.
4. Communication multilingue: traduire des textes internes et externes, l'idéal pour les communes multilingues.
5. Analyse du document: extraire des contenus importants de règlements, directives et aide-mémoires.
6. Consolidation des connaissances: mettre en place une base de connaissances centrale et sécurisée pour l'administration et les autorités.

Démarrage rapide – sans obstacles à l'accès

La prise en main et l'utilisation de Swiss AI Assistant sont volontairement axées sur la simplicité. Les communes peuvent déployer l'assistant sans recourir à des projets informatiques complexes, télécharger des documents et configurer le chatbot en quelques étapes.

Produit standard à fort potentiel de développement

Swiss AI Assistant évolue en fonction des exigences de la commune: de nouveaux processus, documents et fonctions peuvent être ajoutés étape par étape, transformant ainsi à long terme l'assistant en outil central de connaissances et de productivité.



Conclusion

Swiss AI Assistant offre aux communes une solution sécurisée, conforme à la protection des données et immédiatement opérationnelle, qui décharge les collaborateurs, fait gagner du temps et modernise la gestion des connaissances: une véritable valeur ajoutée pour le quotidien administratif.

Envie d'en savoir plus?

Découvrez comment Swiss AI Assistant vous assiste dans votre travail administratif de manière moderne, sécurisée et efficace.

Informations complémentaires

Mentions légales «Swisscom News»

Avril 2026
Tirage 2200

Éditeur
Swisscom (Suisse) SA, 3050 Berne

Rédaction et contact
meine.gemeinde@swisscom.com
mio.comune@swisscom.com
ma.commune@swisscom.com